

PARENT INDEPENDANT, REJOIGNEZ L'UNAAPE

Madame, Monsieur,

Vous êtes responsable dans une association de Parents d'élèves qui a fait le choix de ne pas s'affilier à une organisation nationale de parents d'élèves.

Après avoir eu la même démarche que la votre, l'association locale de laquelle je suis adhérent a décidé de rejoindre l'Union Nationale des Associations Autonomes de Parents d'Elèves et d'Etudiants -U.N.A.A.P.E.- qui est reconnue d'utilité publique et habilité par les ministères de l'éducation nationale et de la jeunesse et sports.

Le mode de fonctionnement de cette Union est différent du mode fédéral des deux autres organisations nationales de parents d'élèves.

En vous affiliant à l'U.N.A.A.P.E. vous ne recevrez aucun mot d'ordre, aucune directive. Vous gérerez votre association, la vie au quotidienne de vos établissements scolaires, comme vous l'entendez, en toute autonomie.

En vous affiliant à l'U.N.A.A.P.E. vous aurez l'appui des structures départementales, régionales et nationales.

En vous affiliant à notre Union nationale vous êtes assurés :

Que vos problèmes -locaux- seront défendus à l'Inspection académique, au rectorat, au ministère et auprès de toutes les instances territoriales.

Que ce sont vos besoins, vos souhaits qui, remontés jusqu'au Bureau national, permettent d'établir les communiqués et de déterminer les actions nationales à mener.

Les unions départementales et notre union régionale sont en relation constante avec l'inspection académique, le rectorat et toutes les instances territoriales dont dépendent les écoles, les collèges et les lycées.

Dans le document qui suit vous trouverez ce que l'U.N.A.A.P.E. peut concrètement vous apporter et ce qu'elle vous demandera.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en mes meilleures salutations.

Lucien-Michel DEMIGLIO

Vice-président délégué

U.N.A.A.P.E. Ile-de-France académie de Créteil

